

PARTICULIERS |

EXTRAIT DES TARIFS au 1^{er} mars 2018

CONDITIONS APPLIQUÉES
AUX OPÉRATIONS BANCAIRES

Vous trouverez dans ce dépliant les tarifs de vos principales opérations bancaires **applicables à partir du 1^{er} mars 2018**.

L'extrait standard des tarifs est commun à l'ensemble de la profession bancaire et correspond aux opérations les plus courantes. Dans les chapitres suivants, un code graphique vous permet d'identifier rapidement tous les tarifs évoluant à la hausse comme à la baisse.

L'absence de contestation de ces nouvelles conditions dans un délai de deux mois avant application vaut acceptation de votre part de la nouvelle tarification. En cas de refus, vous pouvez résilier sans frais la Convention de compte et de services dans ce même délai de deux mois.

↘ Tarif en baisse

↗ Tarif en hausse

Extrait standard des tarifs au 1^{er} mars 2018*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Tarifs en €
■ Abonnement à des services de banque à distance (Internet)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
■ Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Messalia)	3,65 € par mois Soit pour information 43,80 € par an
■ Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte CB Visa ou CB Mastercard)	45 € par an
■ Cotisation carte de paiement internationale à débit différé (Carte CB Visa ou CB Mastercard)	45 € par an
■ Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte CB V PAY)	35 € par an
■ Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro** avec une carte de paiement internationale) - Carte CB Visa ou CB Mastercard	1 € par retrait à partir du 4 ^e retrait par mois
■ Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) · En agence : · Par l'Internet :	5 € par virement GRATUIT
■ Paiement d'un prélèvement SEPA · Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement : · Frais par paiement d'un prélèvement :	GRATUIT GRATUIT
■ Commission d'intervention	8 € par opération avec un plafond de 80 € par mois
■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Quiétis)	30 € par an
■ Frais de tenue de compte	2 € par mois⁽¹⁾ Soit pour information 24 € par an

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard de tarifs.

Les tarifs figurant dans la présente brochure incluent, sauf indication contraire, les éventuelles taxes dont les évolutions seront répercutées automatiquement au client.

** Zone euro : voir renvoi (1) page 5.

(1) Prélevés trimestriellement soit 6 €.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

- Ouverture et clôture d'un compte **GRATUIT**
- Service d'aide à la mobilité bancaire (Service Bienvenue) **GRATUIT**
Selon votre choix, Société Générale transmet vos nouvelles coordonnées bancaires :
 - Soit à l'ensemble des émetteurs de prélèvements ou de virements réguliers
 - Soit aux seuls émetteurs réguliers que vous choisissez
- Transfert de compte dans une autre agence Société Générale **GRATUIT**

Relevés de compte

- Relevés de compte de particulier (papier ou en ligne) **GRATUIT**
 - mensuel **1,00**
 - hebdomadaire ou journalier (1 envoi gratuit par mois) *par envoi* **18,00**
 - par quinzaine ou classé par type d'opérations *par an* ➔

Tenue de compte

- Frais de tenue de compte actif⁽¹⁾ *par mois* **2,00**
Frais par compte, plafonnés à une facturation par client quel que soit le nombre de comptes détenus et prélevés trimestriellement

BON À SAVOIR ➔ Exonération pour les détenteurs de JAZZ, de Générïs, des Services Bancaires de Base, de l'offre Haute Fidélité, les moins de 25 ans, les clients BFM et Banque Privée, les comptes inactifs.

- Frais de tenue de compte inactif⁽²⁾ *par compte et par an* **30,00**
(après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du *Code Monétaire et Financier*) **maximum⁽³⁾**

BON À SAVOIR ➔ Exonération pour les détenteurs de Générïs et des Services Bancaires de Base.

Services en agence

- Frais de recherche de documents
 - relevé de compte par périodicité mensuelle ➔ **15,00**
 - document de moins d'un an (l'unité) ➔ **15,00**
 - document de plus d'un an et recherches complexes (l'unité) ➔ **30,00**
 - supplément par photocopie **0,50**
- Frais de location de coffre-fort (*à partir de*) *par an* ➔ **115,00**
- Accès illimité au service de consultation et d'édition de relevés sur automates ("Service Éclair Consultation") *par trimestre* **4,50**

BANQUE À DISTANCE

Internet et Services mobiles⁽⁴⁾

- Abonnement aux services banque à distance **GRATUIT**

Téléphone mobile

- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Messalia)⁽⁵⁾ *par mois* **3,65**
 - réduction pour les 12-15 ans **- 50 %**
 - pour les adhérents JAZZ (contrats souscrits avant le 17/01/2011) *par mois* **3,15**
 - pour les adhérents JAZZ moins de 25 ans (contrats souscrits avant le 17/01/2011) *par mois* **1,08**
 - pour les détenteurs de Générïs *par mois* **2,75**

(1) Les comptes et livrets d'épargne, les comptes Titres et PEA ne sont pas concernés par cette facturation.

(2) Les comptes et livrets d'épargne réglementés ne sont pas concernés par cette facturation.

(3) À concurrence du solde disponible sur le compte.

(4) Seuls les coûts de connexion sont à votre charge.

(5) Dans le cas où le SMS est envoyé sur 2 numéros mobiles différents, la cotisation est doublée.

Service client

3933 Service 0,30 € / min
+ prix appel

Des conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 20 h le samedi.
24 h/24, consultation de vos comptes et urgences.
Depuis l'étranger + 33 (0)1 76 77 3933. Tarif TTC au 01/10/2017.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Cotisation des cartes de paiement (par an)

■ Carte CB Visa Infinite (à débit immédiat ou différé)	330,00
■ Carte CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard (à débit immédiat ou différé)	135,00
■ Carte CB Visa ou CB Mastercard (débit immédiat ou différé)	45,00
· réduction pour les moins de 25 ans	- 50 %
■ Carte CB V PAY (à débit immédiat)	35,00
· réduction pour les moins de 25 ans	- 50 %

Cotisation des cartes de retrait (par an)

■ Carte CB Service Éclair Cirrus	30,00
■ Carte de retrait Société Générale	GRATUIT

Options des cartes de paiement (hors cotisation des cartes)

■ e-Carte Bleue (numéro de carte virtuel à usage unique)	par an	12,00
■ Option carte Collection		
· modèle avec visuel	par an	12,00
· modèle avec visuel et services	par an	24,00
· réduction sur la Collection So Music pour les moins de 30 ans		- 50 %
■ Option crypto dynamique ⁽¹⁾	par an	12,00
■ Option Crédit ⁽²⁾		GRATUIT
(associée à un crédit renouvelable Alterna, hors coût du crédit)		
■ Choix du code secret	par demande	10,00

BON À SAVOIR Frais du choix du code secret inclus dans la cotisation des Services Essentiels JAZZ.

BON À SAVOIR Gratuité au choix de l'option e-Carte Bleue ou crypto dynamique ou choix du code secret pour les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite.

Opérations diverses (par opération et hors cotisation des cartes)

■ Envoi de carte à domicile (à son renouvellement)	GRATUIT
■ Réédition de codes	
· code secret de la carte	10,00
· code e-Carte Bleue	5,00
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte	
· par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse) hors frais de remplacement de la carte	
· par la banque (pour motif utilisation abusive)	GRATUIT GRATUIT
■ Frais de remplacement de la carte	
· à l'occasion de son renouvellement automatique	GRATUIT GRATUIT
· en cas de dysfonctionnement	
· à la demande du client : détérioration, renouvellement anticipé	16,00
· suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse	16,00

BON À SAVOIR Frais de remplacement suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse, inclus dans la cotisation des Services Essentiels JAZZ.

(1) Hors cartes CB Mastercard, CB Gold Mastercard (jusqu'au mois de mars 2018 inclus).

(2) Hors cartes CB V PAY.

Cartes - Paiements et retraits

Tarifs en €

En euro, dans un pays de la zone euro⁽¹⁾

- Paiement par carte GRATUIT
- Frais par retrait d'espèces aux guichets d'une autre banque que Société Générale par retrait 3,00
- Frais par retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets (DAB) Société Générale ou Crédit du Nord GRATUIT
- Frais par retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets (DAB) d'une autre banque au-delà du nombre de retraits ci-dessous par retrait 1,00

Nombre de retraits mensuels gratuits	Carte détenue dans JAZZ	Carte détenue hors JAZZ
Carte CB Visa Infinite - CB Visa Premier - CB Gold Mastercard	illimité	illimité
Carte CB Visa - CB Mastercard	6	3
Carte CB V PAY	0	0
Carte CB Service Eclair Cirrus	-	0

En devise et/ou dans un pays hors zone euro⁽¹⁾⁽²⁾

- Commission fixe par paiement ou retrait
 - paiement inférieur ou égal à 10 € GRATUIT
 - paiement supérieur à 10 € 1,00
 - retrait d'espèces 3,00
- Commission supplémentaire sur le montant du paiement ou du retrait
 - pour la carte CB Visa Infinite 2,00 %
 - pour les autres cartes 2,70 %

SON À SAVOIR Forfait d'exonération des commissions Société Générale sur un certain nombre d'opérations inclus dans l'option Internationale JAZZ selon les niveaux (voir page 7).

VIREMENTS

- Domiciliation de virements bancaires GRATUIT

Frais par virement occasionnel SEPA

- Émission d'un virement SEPA⁽³⁾
 - initié par Internet⁽⁴⁾ ou par automate bancaire GRATUIT
 - traité par votre agence
 - entre vos comptes détenus chez Société Générale GRATUIT
 - vers la France ou transfrontalier 5,00
 - + frais par virement occasionnel incomplet (si IBAN incorrect) 15,00
- Réception d'un virement SEPA⁽³⁾ GRATUIT

Frais par virement permanent SEPA

- Frais de mise en place d'un virement permanent GRATUIT
 - Émission d'un virement SEPA⁽³⁾
 - initié ou modifié depuis Internet⁽⁴⁾ GRATUIT
 - initié ou modifié depuis votre agence 1,50
 - Déclit Régulier GRATUIT
- Virements automatiques vers un compte épargne Société Générale.

(1) Pays de la zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

(2) Hors commissions de change dans le cas d'une conversion en devises.

(3) Espace unique de paiement en euros, constitué des pays de l'Espace Économique Européen, Monaco, Saint-Marin, Suisse, les îles de Jersey, Guernesey et de Man.

(4) Voir tarif page 3.

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA⁽¹⁾

- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA⁽²⁾
- Frais d'opposition sur une opération de prélèvement SEPA⁽²⁾
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA⁽²⁾

GRATUIT
GRATUIT
GRATUIT

CHÈQUES

- Frais d'envoi de chéquier
 - Par lettre suivie
 - En recommandé simple (hors frais postaux) *par envoi* ➔
- Frais d'émission d'un chèque de banque ➔

GRATUIT
2,60
15,00

BON À SAVOIR Frais d'émission d'un chèque de banque par an inclus dans la cotisation JAZZ et de trois chèques de banque par mois inclus dans celle de Génériss. Les détenteurs des Services Bancaires de Base bénéficient de deux chèques de banque par mois.

- Frais d'opposition sur chèque(s) ou chéquier par l'émetteur (perte ou vol)

12,50

BON À SAVOIR Frais de mise en opposition sur chèque(s) pour perte ou vol inclus dans la cotisation pour les adhérents JAZZ et les détenteurs de Piano.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

JAZZ

Services Essentiels

La carte

- Une carte de paiement à débit immédiat ou différé
Pour les adhérents de 15 ans : carte CB V PAY (à débit immédiat).
Pour les adhérents de 16-17 ans : carte CB V PAY, CB Visa ou CB Mastercard (à débit immédiat).

Des services associés à la carte

- Le choix du code secret de la carte
- Le remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse
- Un forfait mensuel de retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets (DAB) hors Société Générale et Crédit du Nord (sauf carte CB V PAY)⁽³⁾

Quiétis

Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement, clés ou papiers, couvrant également le vol ou le bris accidentel de la tablette tactile ou du téléphone portable de l'assuré, ainsi que la prolongation de la garantie constructeur.

Des services essentiels au quotidien

- Le relevé de compte classé par type d'opérations
- L'émission d'un chèque de banque par an
- Les oppositions sur chèque(s) pour perte ou vol
- Dès 18 ans : une Facilité de caisse (sous réserve de l'acceptation de la banque)
- Pour les 18-24 ans : forfait d'exonération d'intérêts débiteurs ("agios")

Les autres avantages

- Exonération des frais de tenue de compte actif
- Accès au programme de fidélité Filigrane et, à partir de 18 ans, accès à la plateforme commerciale en ligne Grande Avenue
- Cotisation mensuelle selon le type de carte
 - avec une carte CB V PAY
 - avec une carte CB Visa ou CB Mastercard
 - avec une carte CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard
 - avec une carte CB Visa Infinite

7,85
8,50
16,10
31,00

(1) Service permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.

(2) Voir renvoi (3) page 5.

(3) Voir tarif page 5.

Options de JAZZ

	Tarifs en €
■ Option Tranquillité (option comprenant le Service Opposition Toutes Cartes, le Service Mémoire et l'assurance Garantie Prix) _____ par mois	0,65
■ Option Souplesse (accessible à partir de 18 ans, option comprenant un forfait d'exonération d'intérêts débiteurs ("agios"), les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé et une assurance décès accidentel) _____ par mois	3,15
■ Option Alerte SMS (abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS) _____ par mois	2,15
■ Option Internationale (accessible à partir de 18 ans) ⁽¹⁾	
• Initial _____ par mois Exonération des commissions ⁽²⁾ Société Générale sur 6 paiements par carte et 2 retraits ⁽³⁾ hors zone euro par mois	10,00
• Intense _____ par mois Exonération des commissions ⁽²⁾ Société Générale sur tous les paiements par carte et tous les retraits ⁽³⁾ hors zone euro.	17,50
• Illimité _____ par mois Exonération des commissions ⁽²⁾ Société Générale sur tous les paiements par carte et sur tous les retraits ⁽³⁾ et tous les virements occasionnels non SEPA ⁽⁴⁾ (internationaux) émis ou reçus avec coordonnées bancaires correctes du bénéficiaire.	25,00
• Étudiants de moins de 30 ans ⁽⁵⁾ _____ par mois Exonération des commissions ⁽²⁾ Société Générale sur tous les paiements par carte et sur tous les retraits ⁽³⁾ hors zone euro.	5,00

Réduction tarifaire	Mineurs	18-24 ans	Jeunes Actifs (25-29 ans)	JAZZ Duo
Services Essentiels	- 75 %	- 50 % ⁽⁶⁾	- 20 % ⁽⁶⁾	- 50 % ⁽⁷⁾
Option Tranquillité	- 50 %	- 50 %	- 20 %	-
Option Souplesse	-			-
Option Alerte SMS	- 50 %			-
Option Internationale ⁽⁸⁾	-			- 50 % ⁽⁷⁾

Les réductions Mineurs, 18-24 ans, Jeunes Actifs et JAZZ Duo ne sont pas cumulables. La réduction la plus avantageuse est appliquée.

(1) Contrats souscrits avant le 30/03/2016, par mois : Niveau 1 à 3,75 €, Niveau 2 à 11,50 €, Niveau 3 à 16,00 €.

(2) Hors commission de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelle commission prélevée par la banque correspondante.

(3) Par carte, dans un distributeur automatique de billets (DAB).

(4) Exonération des frais pour émission ou réception de virements non SEPA facturés par Société Générale, hors commissions éventuelles prélevées par la banque correspondante.

(5) Sur présentation d'un justificatif du statut d'étudiant en cours de validité.

(6) La réduction est applicable uniquement à la carte CB V PAY, CB Visa ou CB Mastercard.

(7) Si deux JAZZ sont détenus sur le même compte, l'avantage JAZZ Duo s'applique sur la cotisation JAZZ disposant de la carte la moins chère et sur les cotisations des options Tranquillité et Internationale éventuellement rattachées.

(8) Le niveau Étudiants ne bénéficie d'aucune réduction tarifaire.

GÉNÉRIS

Offre destinée aux clients en situation de fragilité financière

■ Cotation mensuelle

3,00

Offre comprenant une carte CB V PAY, 3 chèques de banque par mois, le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence qui tient le compte, l'accès illimité à l'espace sécurisé Internet, un nombre illimité de paiements par TIP SEPA, prélèvements SEPA, virements SEPA occasionnels et virements permanents initiés via Internet, 1 virement permanent initié en agence par mois, 4 virements SEPA occasionnels traités en agence par mois, 1 alerte par SMS sur le niveau du solde du compte (dès que celui-ci passe sous le seuil de 100 €), la fourniture de Relevés d'Identité Bancaire, un plafonnement des commissions d'intervention et des frais de rejet de prélèvement ou TIP SEPA, ainsi que l'exonération des frais de tenue de compte actif et inactif.

• Tarif préférentiel sur Messalia (voir page 3) *par mois*

2,75

• Tarif préférentiel sur le Service Éclair Consultation *par trimestre*

2,25

SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾

GRATUIT

Ensemble de services bancaires rattachés à un compte ouvert dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L312-1, D312-5 et D312-5-1 du Code monétaire et financier

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

Somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

• par opération, dans la limite de 80 € par mois

8,00

• par opération, pour les détenteurs de Génériss, dans la limite de 20 € par mois

4,00

Opérations particulières

■ Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire ➔

20,00

■ Frais par opposition à tiers détenteur, par avis à tiers détenteur et par saisie attribution ➔

133,20

■ Frais par opposition administrative (plafond de 133,20 €) *en % du montant dû*

10 %

■ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé

15,00

■ Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision

15,00

Incidents de paiement

Les sommes perçues dans le cadre de ces forfaits par Société Générale à l'occasion du rejet d'un chèque ou d'un autre moyen de paiement, pour défaut ou insuffisance de provision, comprennent l'ensemble des frais bancaires facturés au titulaire du compte, quelles que soient la dénomination ou la justification de ces sommes.

Les frais postaux d'envoi en recommandé avec AR de la lettre d'injonction sont en sus.

■ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision *par chèque*

15,00

• Cette lettre est émise avant le rejet d'un chèque sans provision entraînant l'interdiction d'émettre des chèques

■ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

• pour un chèque ≤ à 50 €

30,00

• pour un chèque > à 50 €

50,00

(1) Pour plus d'informations, se reporter à la brochure tarifaire disponible sur le site particuliers.societegenerale.fr ou auprès de votre Conseiller en agence.

Montant
du rejet
20,00GRATUIT
20,00

- Frais de rejet de prélèvement SEPA, TIP SEPA pour défaut de provision
 - pour un montant < à 20 € _____
 - pour un montant ≥ à 20 € _____
- Frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision
 - pour un virement < à 20 € ou à destination d'un compte Société Générale _____
 - pour un virement ≥ à 20 € à destination d'une autre banque _____

OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

Virement vers l'étranger

- Emission d'un virement non SEPA (international)
Virement dans une devise autre que l'euro et/ou virement vers un pays en dehors de la zone SEPA (voir renvoi (3) page 5).
 - Frais par virement occasionnel non SEPA⁽¹⁾ (international) :

Options de frais possibles	Initié par Internet ⁽²⁾		Traité en agence		
	"Share" ⁽³⁾	"Our" ⁽⁴⁾	"Share" ⁽³⁾	"Our" ⁽⁴⁾	"Ben" ⁽⁵⁾
• Virement ≤ 500 €	9,00 €	9,00 € + 20,00 €	13,00 €	13,00 € + 20,00 €	-
• Virement > 500 € ⁽⁶⁾	13,00 €	13,00 € + 20,00 €	0,10 % du montant (min. 26,00 €, max. 70,00 €)	0,10 % du montant (min. 26,00 €, max. 70,00 €) + 20,00 €	-

L'option de frais "Share" est obligatoire pour tout virement vers un pays de l'EEE⁽⁷⁾, quelle qu'en soit la devise.

Virement en provenance de l'étranger

- Réception d'un virement non SEPA (international)
Virement dans une devise autre que l'euro et/ou virement en provenance d'un pays en dehors de la zone SEPA (voir renvoi (3) page 5).
 - Frais par virement occasionnel non SEPA⁽⁸⁾ (international) :
 - Virement ≤ 150 €
 - Virement > 150 €

GRATUIT
22,00

BON À SAVOIR Le virement international s'effectue sans commission de change.

BON À SAVOIR Exonération de frais Société Générale⁽⁹⁾ dans l'option Internationale JAZZ de niveaux illimité ou 3 (voir page 7).

- (1) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du bénéficiaire.
- (2) Voir tarif page 3.
- (3) Seuls les frais facturés par Société Générale sont à la charge du donneur d'ordre.
- (4) Tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre (incluant les frais des banques étrangères).
- (5) Les frais par virement facturés par Société Générale sont à la charge du bénéficiaire. Cette option n'est pas disponible sur Internet.
- (6) Au-delà de 4 000 €, veuillez contacter votre Conseiller de Clientèle.
- (7) Pays de l'Espace Économique Européen : pays de l'Union Européenne (U.E.), Islande, Liechtenstein, Norvège.
- (8) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre.
- (9) Frais par virement émis ou reçu, hors commissions éventuelles prélevées par la banque correspondante.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

■ Facilité de caisse ou Découvert confirmé		nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier <p>Le TAEG est indiqué sur les relevés de compte et susceptible de variation à chaque trimestre civil. Pour information, le TAEG appliqué au 1^{er} octobre 2017 pour les Facilités de caisse et Découverts varie de 6,08 % à 20,75 %.</p>		nous consulter
■ Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs ("agios")	par trimestre ➔	7,00
<p>SON A SAVOIR Pas de minimum forfaitaire pour les détenteurs de Piano et de l'option Souplesse de JAZZ.</p>		
■ Piano	par an	38,00
Offre complémentaire de la Facilité de caisse incluant un forfait d'exonération d'intérêts débiteurs ("agios"), une assurance décès accidentel et les frais de mise en opposition sur chèques perdus ou volés.		
■ Crédits immobiliers et crédits d'investissement divers		1 %
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier, pour les crédits suivants : Prêt immobilier à taux fixe, Prêt Conventionné, Crédit Relais, Prêt Développement Durable, Optis, Edifio, Crédit Lombard, Crédit de Trésorerie ➔ 		du montant (min. : 300,00 / max. : 1 000,00)

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Conservation et gestion

■ Forfait annuel de tenue de Compte titres ordinaire, PEA ou PEA PME (droits de garde non inclus)	par compte titres détenu ➔	15,00
Frais offerts si au moins un ordre d'achat en bourse ou une souscription d'OPC est exécuté entre le 1 ^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018 inclus.		
■ Transfert de PEA ou PEA PME dans un autre établissement		
<ul style="list-style-type: none"> • Commission fixe ➔ 		81,00
<ul style="list-style-type: none"> • Commission par ligne ➔ 		9,00 (min. : 50,00)
■ Virement de titres dans un autre établissement		
<ul style="list-style-type: none"> • Titres conservés en France, Pays-Bas, Belgique 	par ligne ➔	9,00
<ul style="list-style-type: none"> • Titres conservés dans tout autre pays 	par ligne	50,00

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

■ Cotation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Quiétis ⁽¹⁾)		
<ul style="list-style-type: none"> • prime titulaire 	par an	30,00
<ul style="list-style-type: none"> • prime co-titulaire 	par an	19,80
<ul style="list-style-type: none"> • Quiétis prend également en charge la perte ou le vol des clés ou papiers, ainsi que le vol ou le bris accidentel de la tablette tactile ou du téléphone portable de l'assuré ainsi que la prolongation de la garantie constructeur de 24 mois (électroménager - matériel électronique et informatique) 		

SUCCESSIONS

■ Commission de gestion de dossier perçue lors du règlement		
<ul style="list-style-type: none"> • commission calculée en fonction du montant des avoirs détenus (hors assurance vie) au jour du décès ➔ 		0,6 % + 102,00 (max. : 1 020,00)

(1) Quiétis est composé de contrats d'assurance collective de dommages à adhésion facultative et d'assistance souscrits par Société Générale auprès de Sogessur, de Juridica et d'Europ Assistance France. Entreprises régies par le Code des assurances. Ces contrats sont présentés par Société Générale dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann 75009 Paris, en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr). Cette offre est valable en France métropolitaine et soumise à des conditions d'éligibilité. Les évènements garantis, les conditions, les limites et exclusions de garantie figurent au contrat.

RÉSOLUDRE UN LITIGE

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service. Néanmoins, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

En cas de problème ou d'insatisfaction, rapprochez-vous de votre Conseiller de Clientèle ou du Directeur de votre agence. Si aucune solution n'a pu être trouvée, vous pouvez faire appel au Service Relations Clientèle.

 **Par courrier** Société Générale - Service Relations Clientèle
BDDF/SEG/SAT/SRC
75886 Paris Cedex 18

 **Par téléphone** 01 42 14 31 69 (appel non surtaxé)
du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30

 **Par fax** 01 42 14 55 48

 **Par e-mail** relations.clientele@socgen.com

Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 2 jours et à vous apporter une réponse sous 10 jours ouvrés, sauf cas exceptionnels.

EN DERNIER RECOURS, LE MÉDIATEUR

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une Charte de la Médiation, disponible sur le site particuliers.societegenerale.fr, qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention. Vous pouvez saisir le Médiateur en transmettant votre demande :

 **Par courrier** Le Médiateur auprès de Société Générale
17, cours Valmy
92987 Paris La Défense Cedex 7

 **Sur le site Internet** mediateur.societegenerale.fr

Le Médiateur vous répondra directement dans un délai de 90 jours à compter de la notification de sa prise en charge de votre dossier, en vous faisant connaître sa position fondée sur l'équité au vu des faits et arguments des uns et des autres. Les parties sont libres d'accepter ou de refuser la proposition du Médiateur. Vous disposez d'un délai d'un mois suivant la date d'envoi de la proposition pour signifier au Médiateur votre décision d'accepter ou de refuser celle-ci.

Vous pouvez retrouver les Conditions Générales actuelles de la Convention de compte et de services Particuliers sur le site particuliers.societegenerale.fr ou en faire la demande auprès de votre Conseiller en agence.

Vous pouvez consulter sur le site Internet ou en agence les conditions applicables au 13 janvier 2018, conformément au paragraphe Modifications des Conditions Générales de la Convention de compte et de services Particuliers - Titre 4 : Dispositions Diverses.



0314

À VOS CÔTÉS



pour vous informer



CONTACTEZ

votre Conseiller en agence



CONNECTEZ-VOUS

particuliers.societegenerale.fr



APPELEZ

3933

Service 0,30 € / min
+ prix appel

3933 : des conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 20 h le samedi. 24 h/24, consultation de vos comptes et urgences. Depuis l'étranger + 33 (0)1 76 77 3933. Tarif TTC au 01/10/2017.



**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Banque & Assurances

Société Générale - BBDF/DCM/MCO - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18
SA au capital de 1 009 641 917,50 EUR - 552 120 222 RCS PARIS - Siège social :
29, bd Haussmann 75009 Paris - Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à
l'ORIAS sous le n° 07 022 493 - SG - 11/2017



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Société Générale, membre fondateur d'Ecofolio, participe au recyclage
du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence
minimale sur l'environnement.